

quand permettra-t-on à l'étudiant de se prendre en main ?

par Louise Fréchette

On en a parlé longtemps, on l'a appréhendé, on en a supputé le contenu. Tel un nouveau-né qui n'en finit plus de se préparer à naître, les milieux concernés attendaient sa venue officielle avec impatience. Quoi qu'il en soit, le « projet du gouvernement à l'endroit des cégeps », plus familièrement appelé « Livre blanc sur l'enseignement collégial » a fait couler beaucoup d'encre et continue de faire l'objet d'un vif débat dans le réseau collégial. Et pouvait-il en être autrement d'un document qui a pour objet de faire le point sur l'expérience des cégeps après dix ans d'existence et de réaffirmer en même temps les tangentes futures du développement de ce niveau d'enseignement?

Il est possible d'analyser et de critiquer le projet du gouvernement sous plusieurs rapports. Je choisis toutefois de le faire, dans cet article, sous un rapport particulier : la place faite aux étudiants dans les réformes envisagées. Idéalement, je pense, on aurait pu laisser à un ou plusieurs étudiants le soin de rédiger un tel article. J'avoue toutefois m'être laissée tenter par l'idée de jeter sur papier certaines idées à ce sujet en espérant qu'elles permettront une réflexion sur la place qu'on veut bien laisser aux étudiants tant dans les réformes que l'on élabore à leur bénéfice au plan provincial que dans nos gestes quotidiens à nous, agents d'éducation tous tant que nous sommes, dans les collèges.

La place qu'on veut bien faire aux étudiants

Le projet du gouvernement, comme il le dit si bien à plusieurs endroits, est préoccupé des droits de l'étudiant. Certaines mesures réaffirment concrètement le droit à l'accessibilité aux études collégiales. Ainsi, le projet du gouvernement proclame la gratuité scolaire pour les étudiants à temps partiel. Il abolit les préalables pour le passage du secondaire au collégial (maintenant cependant la notion de « conditions particulières d'admission » pour certains programmes). Il reconnaît la pertinence d'acquis non académiques pour « tout candidat âgé de 19 ans ayant une préparation jugée suffisante ». Ce sont là effectivement des mesures concrètes qui permettent une meilleure accessibilité aux études collégiales et on ne peut qu'y applaudir.

Une fois l'étudiant admis au collège grâce à des mécanismes plus souples, le projet du gouvernement lui fait une place légèrement accrue au plan de la représentation : un étudiant de plus (étudiant adulte) vient renforcer la délégation déjà constituée de deux étudiants du jour, au conseil d'administration. De même, lorsque le gouvernement entend créer des comités « collège-travail », au chapitre de l'enseignement professionnel, il indique clairement son désir de voir participer la composante étudiante à de tels comités. On ne peut que s'en réjouir.

De plus, mais de manière indirecte, le projet du gouvernement songe à faire place aux besoins étudiants par la voix du directeur des Services aux étudiants qui siègera désormais lui aussi au conseil d'administration. Au chapitre de la vie étudiante, on veut faire place aux étudiants en encourageant les administrations de collège à formuler et à parapher avec les associations étudiantes des protocoles d'entente, à mieux définir les conditions de vie des étudiants, à encourager ceux-ci à se prendre en charge. Enfin, on se préoccupe des étudiants en formulant un régime pédagogique de même que des résolutions concernant la fonction d'évaluation qui ont pour intention de hausser la qualité de l'enseignement dispensé.

Il est certain que le projet du gouvernement se préoccupe à sa façon des droits des étudiants. Le fait qu'il réaffirme son adhésion à la conception du milieu collégial « milieu de vie » plutôt que « boîte à cours », le fait qu'il soit préoccupé de la qualité de l'enseignement dispensé, le fait qu'il songe à accroître la représentation étudiante à certaines instances, le fait qu'il permette une meilleure coordination des services offerts aux étudiants militent en ce sens. Là n'est pas la question. La question est plutôt de savoir si le projet du gouvernement aurait pu être plus audacieux et plus novateur encore concernant la place et le rôle que pourraient jouer les étudiants dans nos institutions collégiales. La question est de savoir si, en cohérence avec le discours tenu sur les droits des étudiants, le projet du gouvernement leur permet effectivement d'avoir une place au soleil dans toute cette relance de l'enseignement collégial.

Ce que des étudiants en pensent...

J'ai pris la peine d'aller consulter quelques étudiants impliqués activement dans l'AGE du collège où je travaille sur ce qu'ils pensaient de la place qu'on leur ménage dans les recommandations du Livre blanc. C'était, à mon avis, le minimum décent à faire pour écrire un tel article. Les étudiants m'ont dit qu'ils n'avaient pour ainsi dire pas été consultés dans l'élaboration de ce document. Je n'ai pas vérifié en détail auprès de qui et comment le MEQ a opéré sa consultation avant la version finale, mais si j'en juge par l'expérience que j'ai de la vie quotidienne dans les collèges, j'imagine qu'on n'a pas dû s'efforcer de faire un bien grand détour pour avoir le son de cloche des étudiants. L'un d'eux m'a dit : « On a l'impression que le projet du gouvernement veut tuer les AGE en insistant surtout sur la fonction de services que celles-ci peuvent jouer auprès de leurs membres et en évitant de reconnaître clairement leur rôle socio-politique ». Un autre étudiant semblait cristalliser un sentiment ressenti par plusieurs d'entre eux en me disant : « Dans le projet du gouvernement, on veut donner de la place aux étudiants mais on ne veut pas qu'ils la prennent ». J'avoue moi aussi avoir eu le même sentiment en me penchant plus attentivement sur les recommandations faites dans le projet du gouvernement.

La place qu'on pourrait leur faire

Quand les étudiants ont le sentiment qu'ils n'ont pas leur mot à dire en empruntant les canaux réguliers, ils se font entendre à coups de manifestations, c'est bien connu. Celle qui a perturbé le dernier Congrès d'orientation de la Fédération des Cégeps en fin novembre, de même que celle qui a couronné la clôture de Cégepdix l'année d'avant — deux événements dont j'ai pu être témoin — en sont un bel exemple.

On peut n'être pas d'accord avec la façon dont les étudiants s'y prennent pour faire leur place au soleil. On peut être agacé, condescendant ou simplement critique

devant le discours qu'ils tiennent et l'étendue des demandes qu'ils font en de telles occasions. J'ai moi-même beaucoup plus envie de me fermer que d'écouter si j'ai à faire face à une litanie d'épithètes péjoratives ou à des interventions « charriées » d'une masse d'étudiants qui vient envahir les locaux où j'essaie de travailler au mieux. Une chose est certaine toutefois, on ne peut nier qu'il a dû manquer quelque part un lieu, un temps, ou un mécanisme régulateur des échanges pour que les choses en viennent là. Tout le monde sait que dans de tels affrontements tout échange véritable devient impossible : on se met à soupçonner la mauvaise foi de part et d'autre, on s'accuse réciproquement d'être des administrateurs facistes ou des agitateurs marxistes-léninistes. Je ne crois pas pour ma part que de telles attitudes, une fois cristallisées, permettent de régler quelque chose. Pas plus que je ne crois que les administrateurs fascistes ou des agitateurs marxistes-assoiffés de pouvoir, ou la majorité des étudiants des hordes d'anarchistes mal élevés. Je ne veux pas nier qu'une telle faune puisse exister dans les collèges. Je dis simplement qu'elle ne constitue pas la règle, à mon avis.

Partant donc de ma conviction que la majorité des personnes qui composent la communauté collégiale demeurent des êtres doués de jugement et préoccupés de contribuer à la qualité de la vie et de l'éducation dans les cégeps, j'ai essayé de m'imaginer comment le projet du gouvernement aurait pu s'enhardir à laisser plus de place aux étudiants. La rhétorique du projet, comme nous l'avons déjà mentionné, laisse voir une préoccupation pour la clientèle étudiante. Et pourtant, là on aurait pu permettre à celle-ci de faire des percées intéressantes, le projet du gouvernement demeure timide sinon presque muet sur des mesures concrètes à prendre. Le gouvernement semble, à certains chapitres, se délester de son rôle de leadership en cette matière pour le reporter sur les épaules des collègues.

Des partenaires dans l'évaluation

Prenons par exemple le chapitre concernant l'évaluation. L'évaluation tant des étudiants, des personnels que de l'institution revient, y dit-on, aux collègues. On prévoit toutefois « enrichir » celle-ci d'une évaluation externe (Conseil des Collèges). À mon avis, le gouvernement rate ici une occasion intéressante d'affirmer que les étudiants pourraient jouer un rôle fort utile à ces divers paliers d'évaluation. Sans doute, les recommandations n'empêchent-elles pas les collègues d'intégrer les étudiants à ce processus, mais elles ne les y encouragent pas ouvertement, ni par la mise en place de structures qui pourraient favoriser cela, ni même en mettant de l'avant le concept de l'étudiant partenaire dans ce processus, au même titre que les autres composantes concernées.

Au chapitre de la vie étudiante, on laisse bien entendre qu'un regroupement des étudiants par programmes est

une avenue intéressante, mais on laisse encore aux collègues le soin de décider de la structure appropriée. Or il me semble qu'on aurait pu saisir là l'occasion de recommander quelque chose du type « structure modulaire » où des étudiants, des professeurs, des administrateurs pourraient se pencher ensemble comme des partenaires véritables sur des questions ayant trait à la qualité de vie et d'apprentissage à l'intérieur de cette unité de base, bref de se pencher sur des questions d'évaluation. Cette idée n'est pas neuve, j'en conviens, mais elle a le mérite de regrouper les individus à une échelle plus humaine, dans les grands complexes éducatifs où nous évoluons, et de permettre des débats ou des règlements de situations conflictuelles à un palier où les individus ont plus de chance de vouloir encore se parler. Certes, pour se défendre de n'avoir pas recommandé des mesures de ce genre, le gouvernement pourrait rétorquer qu'il s'est soucié de respecter le principe de l'autonomie des collègues. Mais par ailleurs, s'il estime opportun d'imposer un remaniement du régime pédagogique pourquoi ne pourrait-il pas tout autant recommander l'adoption d'une structure de fonctionnement qui affirmerait la présence des étudiants comme partenaires dans un processus d'évaluation continue de la vie collégiale.

Des mécanismes pour faire respecter les droits des étudiants

L'autre carence réelle du projet du gouvernement, quand on l'envisage sous l'angle de la place faite aux étudiants, est l'absence de recommandations qui assureraient aux étudiants une définition claire de leurs droits, devoirs et conditions de vie dans les institutions collégiales. Au chapitre de la vie étudiante plus qu'ailleurs, les recommandations du gouvernement ont saveur de vœux pieux : on encourage bien les collègues à définir plus clairement les conditions de vie des étudiants, on les encourage à conclure avec eux des protocoles d'entente, à les stimuler à gérer leurs propres affaires, mais on semble cultiver ici davantage une conception des AGE comme étant des AGE à vocation d'animation et de services et on passe sous silence leur rôle socio-politique de défense des droits des étudiants. Qui plus est, on remet aux collègues la responsabilité de poser eux-mêmes les gestes qui viseraient à régir leurs rapports avec les étudiants.

Quand on sait à quel point la question de la définition des droits, devoirs et conditions de vie des étudiants demeure épineuse (le récent conflit à Maisonneuve nous le rappelle bien), quand on sait combien il est difficile de loger cette responsabilité dans les collèges sans que les forces en présence (administrations et étudiants) se retrouvent polarisées et immobilisées dans une dialectique où l'une ou l'autre partie finira par être vue comme étant la perdante, on se dit que le gouvernement met là tant les administrations de collèges que les

étudiants dans une posture inconfortable et potentiellement génératrice de conflits.

On se demande alors pourquoi le projet du gouvernement n'a pas songé à une formule où les droits, devoirs et conditions de vie des étudiants seraient précisés provincialement et consignés dans une charte. L'idée n'est pas nouvelle et la notion de mécanismes permettant l'application des droits des étudiants a déjà été mise de l'avant par les DSAE, si je ne m'abuse. Quand on s'arrête un instant pour y réfléchir, toutes les composantes dans un collège, à l'exception des étudiants, peuvent se prévaloir de moyens concrets pour faire valoir leurs droits : les syndicats possèdent leurs conventions collectives incluant un droit de grief, les administrations peuvent user de leur droit de gérance. Bref, tous à l'exception des étudiants bénéficient d'un outil clarifiant les règles du jeu et permettant des recours si des individus s'estiment lésés. Les étudiants eux, n'ont à la limite que la rue et les pancartes lorsqu'ils s'estiment lésés et sans pouvoir de recours. Le projet du gouvernement proclame que l'étudiant a des droits mais on y cherche en vain les moyens qui seraient mis à sa disposition pour les faire valoir. C'est pourquoi la formulation d'une charte provinciale définissant plus clairement les droits des étudiants (charte qui devrait évidemment être élaborée avec le concours de l'ANEQ) m'apparaît être un préalable indispensable.

On devrait également songer à des mécanismes qui permettraient de veiller à l'application d'une telle charte. Ces mécanismes pourraient prendre le visage d'un ombudsman spécialement affecté aux questions étudiantes, ou encore on pourrait songer à une forme de tribunal d'arbitrage, extérieur aux collèges, qui pourrait intervenir en cas de litige. Une tierce partie de ce genre serait à mon avis utile pour dénouer les impasses dans lesquelles se retrouvent parfois les parties en cause, à l'intérieur des collèges.

Lorsqu'on pense à des formules du genre, on peut se permettre d'imaginer que les étudiants eux-mêmes bénéficieraient là d'apprentissages intéressants concernant les jeux et enjeux d'une négociation... eux qui seront les travailleurs ou les patrons de demain. Bien qu'il faille s'avouer que les modèles de relations de travail que nous utilisons nous-mêmes ne sont pas des modèles toujours exemplaires, il serait sûrement intéressant de transiger avec les étudiants sur un mode similaire et ce, tant pour leur permettre de participer mieux à l'élaboration de leurs destinées que pour favoriser des apprentissages sur la vie en société.

Des attitudes à modifier

J'ai peu parlé de la question des attitudes. Pourtant elle est centrale. Le gouvernement aura beau mettre en place toutes les structures participatives possibles au profit des étudiants, si dans nos attitudes d'éducateurs nous ne

sommes pas convaincus qu'il est important de leur faire place et de leur donner voix au chapitre, tous les efforts de réorganisation demeurent lettre morte. Si, de leur côté les étudiants délaissent eux-mêmes leurs responsabilités ou encore ne se présentent pas comme des interlocuteurs crédibles et soucieux des responsabilités sociales qui s'assortissent à leurs droits, c'est également peine perdue. Mais on peut quand même penser que la mise en place de structures ou de mécanismes appropriés facilite aussi les changements de mentalité en modifiant la nature des rapports entre eux.

Je pense enfin que si l'on songeait sérieusement à faire plus de place aux étudiants dans les réformes qui se préparent au sein du réseau collégial, si l'on acceptait de les reconnaître réellement comme partenaires dans l'aventure (au sens stimulant du terme) collégiale, alors il faudrait en même temps reconnaître le droit à l'erreur. Erreurs des étudiants dans leur façon d'utiliser un pouvoir qui serait accru de même que nos propres erreurs à nous, éducateurs, dans notre façon de transiger à l'intérieur d'un nouveau rapport avec les étudiants. Cela nous placerait à coup sûr dans le dilemme que vit tout parent qui voit grandir son enfant, à la fois semblable et différent de lui-même, et qui se demande comment lui apprendre à être autonome? Jusqu'où il peut lui laisser gérer ses propres affaires tout en demeurant éducateur? Jusqu'où il peut accepter de tolérer que celui-ci prenne des voies et adhère à des valeurs différentes des siennes sans lui-même se trahir? À de telles interrogations les réponses sont rarement claires. Et de résoudre un tel dilemme implique qu'il faille essayer d'inventer des attitudes et des comportements nouveaux et... parfois se rendre compte qu'on s'est trompé.

Un dilemme à résoudre

C'est sans doute là aussi l'un des dilemmes ou l'une des ambiguïtés les plus importantes à l'intérieur du projet du gouvernement. D'un côté il tient un discours qui va dans le sens du développement de la personne et des institutions, dans le sens de l'autonomie des étudiants et des collèges et d'un autre côté il tient le discours qui fait ressortir les impératifs d'une rentabilité accrue, des comptes à rendre public, du contrôle de la qualité, de l'encadrement. Droit à l'erreur et rentabilité ne font pas bon ménage lorsqu'on envisage des résultats à court terme. Ils apparaissent comme antinomiques au départ.

Il est sûr qu'à court terme, si on choisissait de faire une plus grande place aux étudiants dans l'aventure collégiale, cela amènerait des dérangements, des lenteurs, une impression de non-rentabilité. Il est toujours plus simple et expéditif d'être d'accord avec soi-même que d'avoir à tenir compte du point de vue des autres. Pourtant, à moyen ou à long terme, ce processus nécessairement laborieux pourrait — qui sait — produire

une génération d'individus mieux outillés pour répondre aux impératifs d'une société dont les défis sont d'une complexité sans cesse croissante.

Il est évident que le gouvernement a des comptes à rendre à une population de payeurs de taxes qui rendent possible l'existence des cégeps. Il est évident que le projet du gouvernement met de l'avant certaines mesures

depuis longtemps attendues et fort appréciables. Mais où et quand compte-t-il permettre à l'étudiant de prendre part activement au développement et à la critique des lieux d'apprentissage qu'on a créés pour lui?

Louise Fréchette est psychologue au Cégep Ahuntsic.